



*L'Association des praticiens en éthique du Canada*

---

## ***Dialogue et réseautage Rayonnement des membres de l'APEC***

*1<sup>er</sup> septembre 2006*

À compter de l'exercice 2006, dans le cadre de la poursuite des objectifs stratégiques de l'APEC, en fonction de la disponibilité des membres, et ce sur une base permanente, l'activité de rayonnement sera centrée sur les deux axes suivants :

- approfondir le dialogue sur l'éthique organisationnelle dans les entreprises et les administrations canadiennes;
- créer un meilleur arrimage avec non seulement le secteur public mais aussi le secteur privé canadien en invitant les entreprises à se joindre à l'APEC.

Nous espérons que le dialogue que noueront les membres avec des amis ou partenaires du monde universitaire, des affaires ou de l'administration publique, à l'occasion de déjeuners-causeries ou de tout autre événement de l'APEC ou de ses sections, nous permettra d'atteindre notre but. Lors de ces rencontres, on voudra certainement présenter publiquement ces invités et les remercier de leur présence. Tous les membres voudront bien chercher à connaître les invités et à les mettre parfaitement à l'aise.

Le thème central est : « Une bonne gouvernance n'est possible que dans l'intégrité ». Nous ferons valoir les éléments suivants :

- L'APEC est une source de conseils et de services pour élaborer un cadre d'intégrité;
- Le profil des compétences en éthique de l'APEC;
- L'accès à un vaste réseau de praticiens en éthique qui sont prêts à offrir appui connaissances et outils d'apprentissage dans toutes les dimensions de l'éthique des organisations des secteurs privé, universitaire ou public.

## ***Rayonnement de l'APEC – Le rôle des membres***

---

L'APEC encourage ses membres et ses sections à jeter des ponts auprès des secteurs universitaire, professionnel, public et privé. Nous sommes désireux d'étendre notre visibilité au-delà des cercles gouvernementaux qui ont été jusqu'à présent au centre de nos préoccupations.

Si chaque membre de l'APEC pouvait approcher chaque année au moins une personne, d'une entreprise, d'une université ou autre, cela représenterait déjà un énorme succès, non seulement parce que cela rendrait possible une augmentation du nombre de membres, mais aussi pour le dialogue que cela stimulera sur un sujet qui nous tient tous à cœur. En qualité de membre de l'APEC, vous pouvez commencer à faire la différence en matière d'éthique au Canada, dans bien des domaines touchant la gouvernance et les professions.

Pour vous y aider, nous avons élaboré un document facile à utiliser.

L'objectif de cette initiative est triple :

1. vous présenter, et présenter l'APEC, à un invité du monde universitaire, des affaires, du secteur public ou privé, dont vous pensez qu'il pourrait être intéressé par le sujet de l'éthique organisationnelle;
2. établir un dialogue au sujet de l'éthique des organisations, peut-être plus précisément sur les questions auxquelles votre invité doit faire face dans son milieu – responsabilité sociale, normes mondiales et autres, outils et techniques associés aux pratiques exemplaires, par exemple; et
3. l'inviter à un événement ou un déjeuner-causerie de l'APEC ou d'une section de l'APEC, et le présenter aux autres membres.

Poursuivez le dialogue de la façon dont vous êtes le plus à l'aise. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser les documents ci-joints que vous pouvez remettre à votre invité. Il vous est loisible également d'employer tout autre document affiché sur le site Web de l'APEC.

### ***Tenez-nous au courant de vos démarches***

Nous vous remercions d'avance de nous communiquer le nom des représentants contactés et du secteur auquel ils appartiennent, ainsi que tout élément intéressant du dialogue que vous aurez noué.

Un simple courriel suffit.

## ***APEC - Dialogue : quelques éléments utiles***

---

Sentez-vous libre de discuter de l'éthique organisationnelle de la façon dont vous vous sentez le plus à l'aise, selon votre niveau de connaissances et votre expérience. Voici quelques sujets de discussion possibles :

***Qu'est-ce que l'APEC?*** (voir le document qui suit)

***Pourquoi s'occuper d'éthique dans les organisations? Qu'est-ce que l'éthique dans votre milieu?***

1. C'est bon pour les affaires. On veut faire affaire avec des gens honnêtes.
2. C'est la bonne voie à suivre. Cela reflète nos aspirations en tant qu'être humain.
3. Nous avons connu une crise - peut-être certaines sérieuses malversations ou un scandale étalé dans les médias – et nous avons besoin de rétablir la confiance.
4. C'est une question de confiance de la part du public.
5. Cela devient une attente généralisée de la part du public, au plan national et mondial.

***Quelles sont les normes et feuilles de route existantes qui sont importantes pour les entreprises privées?***

Veillez consulter les sommaires suivants :

- Les critères de l'OCDE
- Les critères des Nations-Unies
- Les principes éthiques de Caux
- La responsabilité sociale des entreprises
- Le Profil des compétences de l'APEC

Ces documents ne sont que quelques exemples de documentation au sujet de l'éthique organisationnelle. L'Internet vous permet de découvrir de nombreuses sources sur le sujet.

***Comment faire? Quels sont les techniques et outils existants?***

En voici une liste partielle :

- Codes d'éthique et codes de déontologie
- Agents d'éthique
- Mécanismes de divulgation interne
- Mesures contre les représailles
- Modèles de prise de décision éthique
- Gestion du risque en matière d'éthique
- Modèles de leadership en matière d'éthique
- Comité de révision éthique et déontologique
- Modèle d'orientation et d'apprentissage en matière d'éthique
- Principes directeurs en matière de conflits d'intérêts
- Cadre d'imputabilité en matière d'éthique
- Respect de la culture

L'APEC peut vous aider.

## **Bienvenue à l'APEC**

---

*Bienvenue à l'Association des praticiens en éthique du Canada (APEC), centre d'excellence pancanadien en éthique appliquée aux organisations depuis 1996. Notre association accueille comme membres les spécialistes, les experts-conseils, les éducateurs et les étudiants en éthique, ainsi que tous ceux et celles qui s'intéressent à l'éthique appliquée aux organisations de tous genres - entreprises, organismes de l'État ou associations bénévoles. L'APEC a publié des normes, qu'il est indispensable d'accepter pour devenir membre, ainsi qu'un Profil de compétence qui expose les fonctions, connaissances et habiletés des praticiens en éthique.*

*Nous nous consacrons à permettre à tous ceux et celles qui œuvrent dans le domaine de l'éthique au sein des organisations d'intervenir avec succès, en améliorant la qualité et l'accessibilité des conseils et des services en matière d'éthique au Canada*

*Nous espérons voir l'ensemble des organisations du Canada, des secteurs public, privé et bénévole, travailler conformément à des principes d'éthique exemplaires et agir d'une manière socialement responsable, au pays comme à l'étranger, tout en respectant leurs propres valeurs, les normes en vigueur dans leur secteur d'activité et les normes internationales applicables.*

*L'APEC a publié un guide d'autoévaluation des compétences destiné à aider les praticiens à déterminer leurs forces et leurs faiblesses. L'Association a également dressé un inventaire national des ressources en éducation et en formation dans le domaine de l'éthique. Visitez notre site Web. Nous invitons tous ceux et celles qui partagent notre vision et qui sont intéressés à contribuer à notre mission à se joindre à nous et à faire partie du petit monde de l'éthique!*

*L'APEC encourage ses membres et ses sections à jeter des ponts auprès des secteurs universitaire, professionnel, public et privé. Les membres de l'APEC vont communiquer avec des partenaires, des amis et même des voisins œuvrant dans ces secteurs pour leur parler, donc vous parler, de ce que nous sommes, de ce qu'est l'éthique organisationnelle et pour vous inviter à un déjeuner-causerie ou à un événement de réseautage sur les préoccupations en matière d'éthique qui nous sont communes.*

*La compétitivité d'une entreprise ne peut être durable sans une gouvernance saine - et **une bonne gouvernance n'est possible que dans l'intégrité**. Rien ne résiste à ceux et celles dont les valeurs sont bien ancrées. Pour lutter contre la corruption on ne peut se limiter à de simples activités. Il faut miser sur un équilibre sain : contrôler la corruption, cultiver l'intégrité, et respecter les cultures. On accomplit davantage avec une culture d'entreprise qui appuie et encourage les bonnes personnes à bien faire les choses, plutôt qu'en misant principalement sur des mesures punitives.*

*L'APEC offre à ses membres les avantages suivants:*

- *Une panoplie de moyens de communication, une base de connaissance sur l'éthique organisationnelle, et des activités destinées à la fois aux 'fournisseurs et acquéreurs' dans le domaine de l'éthique organisationnelle.*

- *Des liens avec des sources d'information sur l'éthique organisationnelle et les normes professionnelles.*
- *Des normes d'éthique, un profil de compétence et un fort degré de professionnalisme en matière d'éthique.*
- *Une approche bien canadienne de l'éthique organisationnelle propre à nos valeurs et pratiques en matière d'éthique organisationnelle.*
- *L'opportunité de s'associer à une organisation qui s'emploie à clarifier, promouvoir et développer l'éthique organisationnelle.*

[www.epac-apec.ca](http://www.epac-apec.ca)

## *Références en matière d'éthique organisationnelle*

---

On trouvera ci-après un résumé de quelques documents-clés:

- Le profil des compétences de l'APEC
- Les critères de l'OCDE
- Le pacte mondial des Nations Unies
- Les principes de la table ronde de CAUX
- La responsabilité sociale des entreprises – La « Triple ligne de compte »

### **Le profil des compétences du praticien de l'APEC**

---

L'APEC a publié le Profil des compétences des praticiens en éthique afin d'établir le seuil des compétences requises pour offrir des services de qualité dans ce domaine. Le Profil de compétences fournit un guide général qui fait partie du cadre d'autoréglementation volontaire élaboré par l'APEC pour les activités professionnelles liées à l'éthique dans les organisations. Le Profil de compétences comporte trois grands volets :

Les fonctions des praticiens, entre autres :

- travailler dans des organisations afin d'identifier les valeurs-clefs ainsi que développer des programmes d'éthique
- mettre en valeur le leadership éthique et la prise de décisions
- développer une structure de responsabilisation sociale

Les connaissances nécessaires au praticien :

- une compréhension de l'application des grandes théories éthiques ainsi que des modèles décisionnels
- une connaissance des principes de gestion des entreprises
- une connaissance des enjeux éthiques réels dans les instances nationales et internationales

Les habilités que le praticien doit posséder :

- faciliter un dialogue constructif sur des questions d'éthique
- faire une analyse des questions et des problèmes d'éthique
- offrir des solutions cohérentes et réalistes aux questions d'éthique.

Le contenu du document saura aider les employeurs potentiels et les clients à trouver des praticiens de qualité et aussi à aider les spécialistes à produire des programmes éducatifs à l'intention des praticiens en éthique. Plus important encore est le fait que le Profil de compétences établit un standard commun pour tous ceux qui œuvrent à renforcer l'orientation éthique des organisations aux Canada.

## **Les principes de l'OCDE favorisant une conduite éthique**

Datant du 23 avril 1998, les *Principes propres à favoriser la gestion de l'éthique dans le service public* développé par l'OCDE sont reconnus à travers le monde entier comme normes dans les organismes du secteur public.

1. Les normes éthiques applicables au service public doivent être claires.
2. Les normes éthiques devraient être inscrites dans le cadre juridique.
3. Les détenteurs d'une charge publique devraient pouvoir bénéficier de conseils dans le domaine de l'éthique.
4. Les détenteurs d'une charge publique devraient connaître leurs droits et leurs obligations lorsqu'ils révèlent des actes répréhensibles.
5. L'engagement des responsables politiques en faveur de l'éthique devrait renforcer le comportement éthique des détenteurs d'une charge publique.
6. Le processus de prise de décision doit être transparent et faire l'objet de contrôle.
7. Il devrait exister des lignes directrices claires en matière de relations entre le secteur public et le secteur privé.
8. Les gestionnaires devraient promouvoir un comportement éthique.
9. Les politiques, les procédures et les pratiques de gestion devraient favoriser un comportement conforme à l'éthique.
10. Les conditions d'emploi propres à la fonction publique et la gestion des ressources humaines devraient favoriser un comportement conforme à l'éthique.
11. Des mécanismes adaptés permettant de rendre compte devraient être mis en place dans le service public.
12. Des procédures et des sanctions appropriées devraient exister en cas de comportement fautif.

## **Table ronde de Caux, 1994 – Principes pour la conduite des affaires**

---

- Au-delà des actionnaires, les responsabilités des entreprises couvrent l'ensemble des partenaires et comprennent notamment celles d'améliorer le niveau de vie, du partage de la richesse, de l'honnêteté et de la loyauté.
- Apporter une contribution à la justice, au progrès économique et social, aux droits de l'homme, à l'éducation et à l'innovation.
- Comportement en affaires: de la lettre des lois à l'esprit de confiance. Les lois sont nécessaires et essentielles, mais insuffisantes comme guide de conduite.
- Respect des règles et des lois, dans son pays comme à l'étranger.
- Soutenir une libération des échanges multilatéraux.
- Respect de l'Environnement.
- S'abstenir de toute opération illicite (corruption, blanchiment d'argent, etc.).
- Traiter les gens avec dignité et respect; fournir des produits et services de qualité; assurer la santé et la sécurité; respecter la vérité dans toutes les activités; respecter le droit de propriété.

## **Le Pacte Mondial des Nations Unies**

---

Le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, a d'abord proposé le 31 janvier 1999 un Pacte Mondial comportant neuf principes. Le 24 juin 2004 il a annoncé l'ajout d'un dixième principe, celui de la lutte contre la corruption.

### **Droits de l'homme**

**Principe 1** : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

**Principe 2** : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

### **Normes de travail**

**Principe 3** : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

**Principe 4** : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

**Principe 5** : Abolition effective du travail des enfants;

**Principe 6** : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

### **Environnement**

**Principe 7** : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

**Principe 8** : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

**Principe 9** : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### **Lutte contre la corruption**

**Principe 10** : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## **La responsabilité sociale des entreprises – La « Triple ligne de compte »**

---

La « Triple ligne de compte » ou « triple bottom line » est de plus en plus largement reconnue comme cadre d'évaluation de la performance des entreprises. Cette expression a été rendu populaire par John Elkington, co-fondateur du cabinet de conseils en gestion *SustainAbility*, dans son livre paru en 1998 *Cannibals with Forks: the Triple Bottom Line of 21st Century Business*.

Dans son acception la plus large, cette expression fait référence à l'ensemble des valeurs que les entreprises doivent adopter aux plans économique, écologique et social (éthique). En pratique, la comptabilité à triple ligne de compte suppose l'élargissement du cadre de compte rendu traditionnel de l'entreprise pour tenir compte non seulement de ses résultats financiers, mais aussi de sa performance en matière sociale et écologique.